



Vices cachés automobile ou non?

Par **dudilele**, le **08/07/2010** à **17:10**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture à un particulier il y a un mois et demi, il ne me l'a pas vendue "en l'état".

L'ancien propriétaire a fait le contrôle technique et il fallait une contre visite car une jante était très endommagée, il nous a dit avoir changé la jante et le contrôle technique était donc ok.

quelque jour après l'achat de la voiture je me suis rendu compte que la jante était endommagée, je me demande si l'ancien propriétaire n'aurait pas changé la jante juste pour qu'elle passe au contrôle technique et remis la jante abîmée pour la vente. Ce n'est pas le seul problème...

Après avoir acheté le véhicule j'ai fait faire la courroie de distribution (et la courroie d'accessoire) car je ne savais pas vraiment si elle avait été faite auparavant. J'ai préféré faire des frais en pensant ne pas avoir de problème par la suite. Mais ça n'a pas été le cas.

Deux semaines après avoir fait la courroie de distribution, la courroie d'accessoires lâche et selon le garage ça a cassé la pompe à injection, la pompe à eau, peut-être le joint de culasse et d'autres choses. Le garage m'a dit que la courroie d'accessoire avait lâché à cause d'un galet d'accessoire qui s'était sûrement grippé, ils disent que ce n'est pas de leur faute parce qu'ils n'avaient pas changé ce galet. La voiture est hors d'usage.

Il y a 1500 euros de réparation et j'ai acheté la voiture 1300...
Je ne connais vraiment rien en ce qui concerne mes droits!
Que faut-il que je fasse?

Est ce que je peut annuler la vente de la voiture pour vice caché? Et dans ce cas, quelles démarches dois je faire et dans quels délais?

Est ce qu'il faut que j'attaque le garage qui a pu mal remonter la courroie d'accessoire ou bien qui aurait du me signaler que le galet devait être changé?

Je n'ai aucun revenu actuellement, s'il faut faire appel a un expert et/ou a un avocat, je n'en aurais pas les moyens?

Je ne sais pas quoi faire.

Aidez moi svp!